

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025

N° 2025-13

Rapport d'Orientation
Budgétaire 2025

Le 30 janvier 2025, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Jean Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Joseph ILLANA, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Christiane EINHORN, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Claude JOLY, Mme Loubna KETFI-CHARIF, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Brice MICHEL, Mme Marianne DORIAN, M. Romuald ROICOMTE, M. François BORON, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, Mme Marguerite MOUILLESEAUX, M. Olivier BLOCH, M. Maxime BOURQUIN, M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, M. Christophe GRUDLER.

Etaient absents :

M. Tony KNEIP - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marie-Thérèse ROBERT - mandataire : Mme Christiane EINHORN
M. Samuel DEHMECHE - mandataire : Mme Nathalie BOUDEVIN
M. Alain PICARD - mandataire : M. Sébastien VIVOT
Mme Parvin CERF - mandataire : Mme Rachel HORLACHER
Mme Valérye ARNAUD - mandataire : M. Joseph ILLANA
M. René SCHMITT - mandataire : M. Karel TRAPP

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Jacqueline GUIOT
Mme Marie-José FLEURY

Secrétaire de séance : Madame Claude JOLY



La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h57.



DELIBERATION N° 2025-13

de M. Sébastien VIVOT

1er Adjoint chargé des finances, de la prospective économique et
du mécénat

Direction des Finances

Références : SV/JS/RB/CN/DB
Code matière : 7.1

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Vu loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 ;

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, la préparation du budget primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport donne lieu à un débat. Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et porte sur les orientations générales pour l'exercice budgétaire concerné. Ce délai est porté à 10 semaines pour les collectivités appliquant la nomenclature la M57. Il répond au besoin au besoin d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Cette délibération, qui se limite à prendre acte de la tenue du débat, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

de prendre acte par un vote, de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la Ville de Belfort pour l'exercice 2025.

Pour	36	
Contre	0	
Suffrages exprimés	36	
Abstentions	3	Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, M. Christophe GRUDLER.
Ne prend pas part au vote	2	M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 30 janvier 2025 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 3 février 2025
Date de télétransmission : 31 janvier 2025
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20250130-lmc132952-DE-1-1